

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **ARSALAN BUREAU D'ETUDES BETON ARME** dont le siège social est à SIX FOURS LES PLAGES la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 25 novembre 2017 au 24 novembre 2018.

Fait à Paris, le 07 mars 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

